



Session d'iver: réaction concernant la décision du Conseil national au sujet de la réforme de la fiscalité successorale

Réforme de la fiscalité successorale : le peuple aura le dernier mot

Cette semaine le Conseil national a recommandé de refuser l'initiative sur la fiscalité successorale. Le peuple aura le dernier mot en juin 2015, lorsque l'initiative passera en votation. Le comité d'initiative est prêt à la campagne de votation grâce à son chef de campagne expérimenté.

Pour les initiants, il s'agit avant tout de justice : les successions sont des fortunes que les héritiers n'ont pas acquises par eux-mêmes et qui sont en constante croissance en Suisse. Selon le rapport Global Wealth 2010 du CS, 58% des richesses privées se concentrent sur le pourcent le plus riche des contribuables. Cela est un déséquilibre pouvant compromettre à long terme la paix sociale et affaiblissant les capacités économiques de la Suisse. La réforme de la fiscalité successorale crée un équilibre sain et représente pour la communauté un bénéfice important grâce aux contributions AVS qui sont nécessaires.

Fausses interprétations et attitude alarmiste des opposants

Les opposants ont toujours prétendu que la réforme de la fiscalité successorale était un danger pour la place économique de la Suisse. Pourtant, le montant exonéré de CHF 2 mio., même de CHF 4mio. pour les couples mariés, assure que seuls les citoyens les plus riches sont imposés. En Suisse, seuls environ 2% des contribuables possèdent une fortune de plus de 2 millions de francs. Ainsi, 98% des successions ne sont pas concernés par l'impôt sur les successions. Pour les PME et les entreprises agricoles, des allègements clairement plus importants sont prévus par la réforme proposée. Lorsqu'une entreprise ou une exploitation agricole font partie de la succession, des allègements et des taux privilégiés seront appliqués afin de ne pas mettre en danger leur existence et leurs places de travail. Le comité d'initiative part du principe que les PME pourraient bénéficier d'un taux d'imposition réduit de 5% et d'une exonération pouvant aller jusqu'à CHF 50 mio. selon la loi fédérale devant être adoptée. En cas d'acceptation, la majorité bourgeoise du Parlement pourra décider des taux d'imposition et des montants d'exonération des entreprises familiales.

Chef de campagne opérationnel

Le comité d'initiative est prêt à la campagne de votation. Andreas Käsermann a été engagé en tant que chef de campagne dès le 1^{er} janvier 2015. Andreas Käsermann travaille entre autre auprès de l'agence de presse ATS et du PS Suisse.

Site internet : www.fiscalite-successorale.ch

Berne, le 12 décembre 2014

Nous nous tenons volontiers à votre disposition:

*Heiner Studer, Président du comité: 079 445 31 70
Joel Blunier, Directeur de campagne: 076 379 76 79
Jean-Daniel Roth, Chargé de communication PEV: 079 193 12 70*

*Christian Levrat, Président du PS Suisse: 079 240 75 57
Paul Rechsteiner, Président de L'USS: 071 228 41 11
Regula Rytz, Co-Présidente Les Verts Suisse: 079 353 86 38*

Initiative populaire «Réforme de la fiscalité successorale»

Case postale 294
3000 Berne 7
Téléphone 032 520 15 52
www.fiscalite-successorale.ch

CCP 85-314923-9